



CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE

De plus en plus de jeunes expriment leur volonté de participer activement à la vie de leur commune et d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être collectif. Pour y répondre, la ville de Périgny-sur-Yerres sollicite votre avis concernant la mise en place d'un Conseil Consultatif Jeunes (CCJ) destiné à la population jeune âgée de 13 à 18 ans.

En effet, le conseil consultatif de la jeunesse est une instance où la parole est donnée aux jeunes. Il s'agit d'une assemblée désireuse de participer à la vie locale. Au-delà des seules questions relatives à la jeunesse, le CCJ propose et réalise des actions en lien avec les préoccupations des 13-18 ans.

Les valeurs citoyennes partagées par les conseillers Pérignons volontaires et bénévoles, auront vocation à se retrouver dans les projets mis en place par le CCJ : L'éthique de l'intérêt général, le respect, la reconnaissance mutuelle, la tolérance, la solidarité, l'égalité, la laïcité et la loyauté.

Les objectifs du projet de création d'un CCJ :

- Construire des projets jeunes, par et pour les jeunes
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité
- Associer les jeunes à la définition des politiques publiques par un dialogue avec les élus et les services
- Valoriser l'image de la jeunesse
- Valoriser les initiatives des jeunes et leur permettre d'agir pour la ville
- Permettre aux jeunes de mieux connaître leur environnement, les accompagner vers une citoyenneté active et responsable

Si vous vous reconnaissez dans ce descriptif, vous pouvez remplir le questionnaire [au verso](#)

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____ Adresse : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

Disponibilités en semaine : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Idées de projets _____

Volonté de s'impliquer : 1 an 2 ans 3 ans

Avez-vous déjà une implication dans la vie locale ?

- Aurès d'une association ? _____
- Auprès de personnes âgées ? _____
- Dans un club sportif ? _____
- Autres _____

Avez-vous connaissances de besoins que des jeunes vous auraient communiqué ?

Avez-vous des questionnements ?

Merci de déposer votre questionnaire rempli à l'accueil de la Mairie ou de l'adresser par mail

à eric.druesne@perigny-sur-yerres.org